

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 40107 Numéro SIREN : 480 736 388 Nom ou dénomination : A D R AUTOMOBILES

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2023 sous le numéro de dépôt 16322

**A.D.R. AUTOMOBILES
S.A.R.L. au capital de 1 500 €
59 Avenue Meynard
84600 VALREAS
SIREN 480 736 388**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2023**

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023 STATUANT SUR LES
COMPTES ARRETES AU 31/12/2022**

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée après en avoir délibéré approuve les comptes sociaux arrêtés au 31/12/2022 tels qu'ils ont été présentés et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice soit 41 493.88 € au poste « autres réserves ».

Extrait certifié conforme au procès verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2023

Gérant

certifié conforme

Laurent ROUSSILLON



**A.D.R. AUTOMOBILES
S.A.R.L. au capital de 1 500 €
59 Avenue Meynard
84600 VALREAS
SIREN 480 736 388**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2023**

AFFECTATION DU RESULTAT

VOTE SUR LA TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée après en avoir délibéré approuve les comptes sociaux arrêtés au 31/12/2022 tels qu'ils ont été présentés et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice soit 41 493.88 € au poste « autres réserves ».

Extrait certifié conforme au procès verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2023

Gérant

Laurent ROUSSILLON

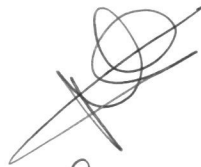
certifier conforme



Etats financiers au 31/12/2022

Dossier fiscal

certifier conforme



Le gérant Laurent Meynard

A.D.R. Automobiles SARL
59 Avenue MEYNARD
84600 VALREAS
Tél : 04 90 35 22 15
CAPITAL 1500 €
SIRET 480 736 388 00020
TVA : FR 81 480 736 388 00020

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **31122022** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
SARL ADR AUTOMOBILES
59 Avenue Meynard
84600 VALREAS
Insp. IFU N° dossier N° Siret
48073638800020

B ACTIVITÉ
Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Commerce et réparation automobile
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal **7 339** Bénéfice imposable au taux de 15 % **42 500** Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % Autres plus-values imposables au taux de 19 % Plus-values à long terme imposables aux taux de 0 % Plus-values exonérées art. 238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2
Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Entreprises nouvelles art. 44 septies Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
Sociétés d'investissements immobiliers cotées

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert

ECF Désignation du prestataire

OGA/OMGA Viseur conventionné
Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : NEXT 44 Avenue Paul Laurens 04 75 26 39 10
S 26110 NYONS
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément

A Valréas le 14052023 Signature et qualité du déclarant ROUSSILLON Laurent Co-gérant

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)		

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2023)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SARL ADR AUTOMOBILES

31122022

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

6 420

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)**

(voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents
et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SARL ADR AUTOMOBILES		59 Avenue Meynard		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		84600 VALREAS					
SIRET		4 8 0 7 3 6 3 8 8 0 0 0 2 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122022		31122021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	7 000	012		7 000	7 000
		014	2 520	016	2 520		394
	Immobilisations corporelles*	028	275 385	030	200 203	75 181	35 979
	Immobilisations financières* (1)	040	4 800	042		4 800	4 800
	Total I (5)	044	289 705	048	202 723	86 981	48 172
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	92 334	062	4 180	88 154
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	59 470	070		59 470	37 504
		072	10 092	074		10 092	15 385
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	129 649	086		129 649	141 006
	Charges constatées d'avance *	092	1 421	094		1 421	1 440
	Total II	096	292 966	098	4 180	288 786	254 452
	Total général (I + II)	110	582 670	112	206 903	375 767	302 624
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 500	1 500		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	150	150			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	175 581	171 207			
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	41 494	4 374			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	218 724	177 231			
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	18 030	33 728			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	60 649	22 469			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	48 909	69 196			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	157 043	125 394				
Total général (I + II + III)				180	375 767	302 624	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	4 800	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	4 135	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	64 129	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL ADR AUTOMOBILES		Néant ☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122022	Exercice N-1 clos le 31122021		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	121 020	46 480	
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214		
			217		218	231 109	162 723
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226		100	
Autres produits			230	1 103	21		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	353 233	209 324	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	144 210	47 155	
	Variation de stock (marchandises) *			236	(29 037)	(2 509)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	64	110	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	99 956	85 025	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	12 015	8 148	
	Rémunérations du personnel *			250	38 996	25 000	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	12 156	14 917	
	Dotations aux amortissements *			254	19 770	17 763	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	1 305	42	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	299 436	195 650
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	53 797	13 674	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290	3 521	590	
	Charges financières (V)			294	349	557	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347		300	7 266	8 345	
		348					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	8 210	989	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	41 494	4 374
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	41 494	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	8 210		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	135		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		
	ZFA NG (44 quaterdécies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 terdécies)	127		
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Deduction exceptionnelle (art 39 décies)	655	
		Deduction exceptionnelle (art 39 décies A)	643		Deduction exceptionnelle (art 39 décies B)	645	
		Deduction exceptionnelle (art 39 décies D)	648		Deduction exceptionnelle (art 39 décies G)	649	
				Deduction exceptionnelle - nulle simulateur de conduite	641		
				Deduction exceptionnelle (art 39 décies C)	647		
			Deductions exceptionnelles (art 39 décies F)	990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	49 839	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	49 839	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2022

Libellé	Montant
AMD-Amendes et pénalités	135
Totalisation	135

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2022

Libellé	Montant
---------	---------

Totalisation

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL ADR AUTOMOBILES										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	7 000	402		404		406	7 000												
	Autres	410	2 520	412		414		416	2 520												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430	2 180	432	4 080	434		436	6 260												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	15 089	442	11 863	444		446	26 952												
	Installations générales agencements divers	450	8 665	452	18 186	454		456	26 851												
	Matériel de transport	460	182 009	462	30 000	464		466	212 009												
	Autres immobilisations corporelles	470	8 863	472		474	5 550	476	3 313												
Immobilisations financières		480	4 800	482		484		486	4 800												
TOTAL		490	231 125	492	64 129	494	5 550	496	289 705												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500	2 126	502	394	504		506	2 520												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520	436	522	607	524		526	1 043												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	9 965	532	2 616	534		536	12 581												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 440	542	3 223	544		546	4 663												
	Matériel de transport	550	166 483	552	12 430	554		556	178 913												
	Autres immobilisations corporelles	560	2 502	562	501	564		566	3 003												
TOTAL		570	182 953	572	19 770	574		576	202 723												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 % à 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
					court terme	long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL ADR AUTOMOBILES**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640	4 180	642		644		646	4 180
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	4 180	682		684		686	4 180

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			
					780			

II DÉFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
		982 bis
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
Total des déficits restant à reporter		870

IV DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SARL ADR AUTOMOBILES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376	1	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	352 129	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	1 097	
TOTAL 1	106	353 226	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	6	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	29 037	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	29 043	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	182 876	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	37 355	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1 305	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	221 536	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	160 734
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	160 734
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	353 226	
Effectifs au sens de la CVAE	023	1	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	01/01/2022	160 31/12/2022
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1
1

 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 48073638800020

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ADR AUTOMOBILES

ADRESSE (voie) 59 Avenue Meynard

CODE POSTAL 84600

VILLE VALREAS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ROUSSILLON Prénom(s) Laurent
Nom marital % de détention 75,33 Nb de parts ou actions 113
Naissance : Date 11111964 N° département 84 Commune AVIGNON Pays FRANCE
Adresse : N° 33 Voie place Frédéric Mistral
Code postal 26130 Commune MONTSEGUR SUR LAUZON Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique ROUSSILLON Prénom(s) Manon
Nom marital % de détention 24,67 Nb de parts ou actions 37
Naissance : Date 03012000 N° département 71 Commune LE CREUSOT Pays FRANCE
Adresse : N° 33 Voie Place Frédéric Mistral
Code postal 26130 Commune MONTSEGUR SUR LAUZON Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **375 767** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **356 754** euros et un total **charges** de **315 260** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **41 494** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

REGLES ET METHODES COMPTABLES (PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	9 520					9 520
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 520					9 520
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	2 180		4 080			6 260
	Instal technique, matériel outillage industriels	15 089		11 863			26 952
	Instal., agencement, aménagement divers	8 665		18 186			26 851
	Matériel de transport	182 009		30 000			212 009
	Matériel de bureau, mobilier	3 313					3 313
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	5 550				5 550	
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		216 805		64 129		5 550	275 385
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	4 800					4 800
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 800					4 800
TOTAL		231 125		64 129		5 550	289 705

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	2 126	394		2 520
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 126	394		2 520
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	436	607		1 043
	Instal technique, matériel outillage industriels	9 965	2 616		12 581
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	1 440	3 223		4 663
	Matériel de transport	166 483	12 430		178 913
	Matériel de bureau, mobilier	2 502	501		3 003
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	180 827	19 376		200 203
TOTAL		182 953	19 770		202 723

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	4 800	4 800	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	59 470	59 470	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	380	380	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 959	7 959	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	1 753	1 753	
	Charges constatées d'avances	1 421	1 421	
TOTAL DES CREANCES		75 783	75 783	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	309	309		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	17 721	13 586	4 135	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	60 649	60 649		
	Personnel et comptes rattachés	2 276	2 276		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 171	5 171		
	Impôts sur les bénéfices	5 369	5 369		
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 778	8 778		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	38	38		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	48 909	48 909		
	Autres dettes	7 822	7 822		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		157 043	152 907	4 135	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		15 864			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		48 909			

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros

	31/12/2022	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	92 334	63 297	29 037	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I	92 334	63 297	29 037	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Charges à payer		24 833
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		326
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	18	
INTERETS COURUS A PAYER	309	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16 015
Fournisseurs factures non parv	16 015	
Dettes fiscales et sociales		706
Dettes prov sur congés payés	576	
Charges sociales sur CP	92	
Taxe Apprentissage libératoire	6	
Formation Continue	32	
Autres dettes		7 785
CLIENTS AVOIR A ETABLIR	7 785	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Produits à recevoir		462
Autres créances		462
<i>FOURNISSEURS AVOIRS A RECEV</i>	82	
<i>Org. sociaux produits à recev.</i>	380	

Charges constatées d'avance

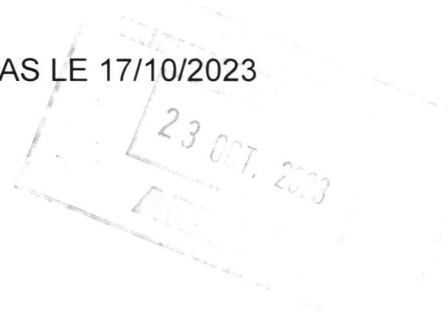
Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			1 421
Charges constatées d'avance		1 421	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 421

A.D.R. AUTOMOBILES SARL
59 Avenue Meynard
84600 VALREAS
SIREN 480 736 388
Tél : 04 90 35 22 15

GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE D'AVIGNON
2 Boulevard Limbert
BP 21063
84097 AVIGNON CEDEX 9

VALREAS LE 17/10/2023



Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, joints au présent courrier, les documents suivants :

- 1 Exempleaire de notre bilan et annexes au 31 DECEMBRE 2022 ;
- 1 Exempleaire de la proposition d'affectation du résultat, soumise à l'Assemblée Générale;
- 1 Exempleaire de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice votée par l'Assemblée Générale ;
- 1 Cheque de 47.54 € à l'ordre de Monsieur le Régisseur du GTC AVIGNON

Nous vous souhaitons bonne réception,

Et vous présentons, Monsieur le Greffier, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Gérant
Laurent ROUSSILLON